

Séance du 30 janvier 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
21 janvier 2020

Date d'affichage
21 janvier 2020

Objet de la Délibération

Frais kilométriques

Bernou Sandrine / Araujo Da Silva Marie Da Gloria
N° 2.2020

L'an deux mil vingt, et le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Jean-Pierre Sevrez

Présents : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, David Le Guen, Sylvie Mathon, Florence Gaillard

Pouvoir : de Régis Jouffrey à Jean-Pierre Sevrez

Secrétaire de séance : Florence Gaillard

*
—

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que certains agents utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions et qu'à ce titre le SIVOM doit prendre en charge ces frais kilométriques.

Il propose de prendre en charge les frais suivants :

- Bernou Sandrine, bibliothécaire : prise en charge des déplacements à l'école et à la bibliothèque de Villar d'Arène à hauteur de 72.5kms/mois.
- Araujo Da Silva Maria Da Gloria : prise en charge de ses frais de déplacement aux toilettes publiques du Chazelet à hauteur de 20 kms/mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour prendre en charge les frais kilométriques des agents ci-dessus
- Donne son accord pour les montants proposés mensuellement pour Mesdames Bernou et Araujo Da Silva
- Dit que ces montants seront attribués mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Jean-Pierre SEVREZ

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0